



Faillites en légère hausse au 3^e trimestre 2023, liquidations en forte baisse

Selon le dernier décompte du Ministère de la Justice/STATEC, 162 entreprises ont été déclarées en faillite et 30 ont été liquidées au cours du 3^e trimestre 2023.

FAILLITES

Le nombre de faillites est en légère hausse au troisième trimestre 2023 (162 contre 157 jugements au troisième trimestre 2022, soit +3%).

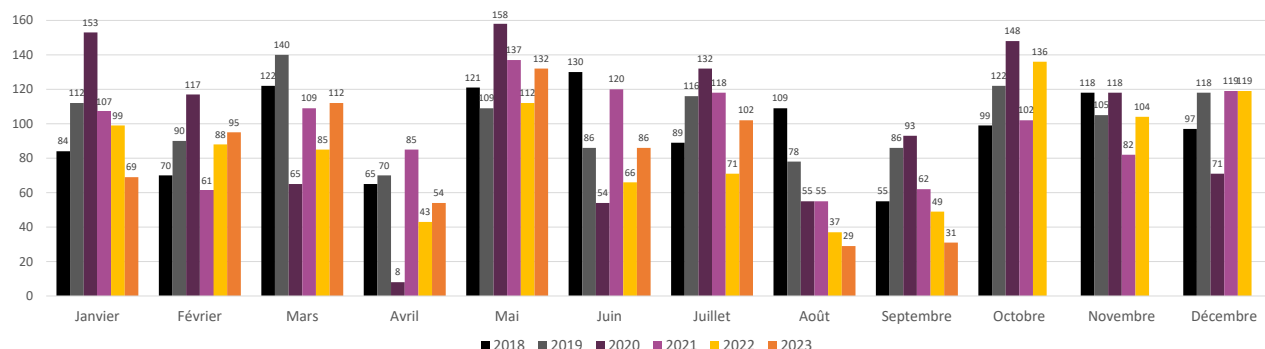
Pendant les neuf premiers mois de 2023, le nombre de faillites est en hausse de 9% (710 contre 650 jugements entre janvier et septembre 2022). D'après les premières estimations, les faillites ont entraîné 1 943 pertes d'emplois salariés, contre 1 297 pendant la même période de 2022, soit une hausse de près de 50%. Il faut remonter à 2016 et avant pour retrouver des niveaux similaires voir supérieurs en termes de pertes d'emplois.

La branche du commerce déplore 141 faillites pendant les trois premiers trimestres de 2023, soit 10 de plus qu'à la même période de 2022 (+8%), et environ 250 pertes d'emplois salariés (+57%).

On compte 117 faillites au niveau du secteur de la construction, soit 43 de plus qu'à la même période de 2022 (+58%). Les pertes d'emplois salariés sont estimées à plus de 700 (+41%), soit environ 36% du total des pertes totales d'emplois salariés liées aux faillites durant les 3 premiers trimestres de 2023.

Les faillites se chiffrent à 80 dans l'Horeca, 15 faillites supplémentaires comparé à la même période de 2022 (+23%), avec pour conséquence quelques 300 emplois salariés perdus (+78%).

GRAPHIQUE 1 : NOMBRE DE FAILLITES PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018

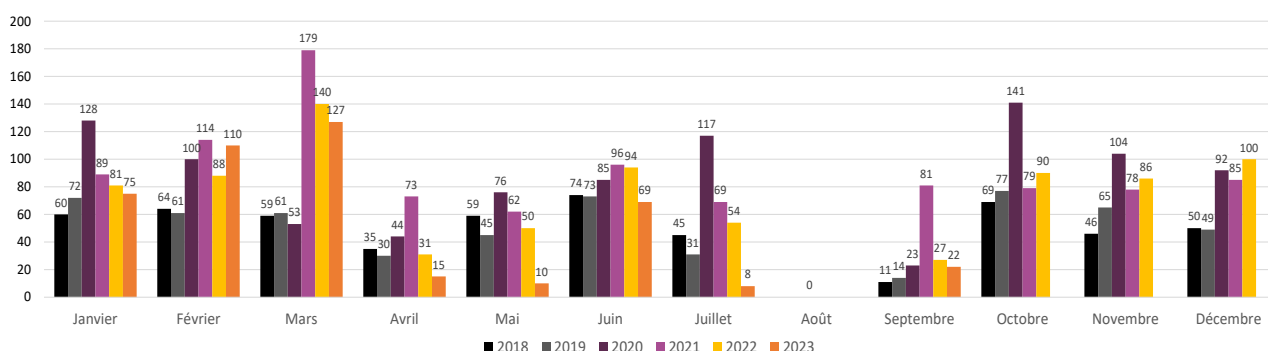


LIQUIDATIONS

Le nombre de liquidations est en forte baisse au troisième trimestre 2023 (30 contre 81 jugements au troisième trimestre 2022, soit -63%).

Les liquidations sont également en baisse pendant les 3 premiers trimestres de 2023 (-23%). Plus de 60% des sociétés liquidées durant la période sous revue sont des sociétés holding et fonds de placement.

GRAPHIQUE 2 : NOMBRE DE LIQUIDATIONS PAR MOIS DEPUIS JANVIER 2018



Tous ces thèmes peuvent être consultés dans **le Dashboard « Faillites et Liquidations » du STATEC**, publié le 18 octobre 2023. Les statistiques sur les faillites se basent sur le relevé des décisions judiciaires, issu du Registre de commerce et datant du 16 octobre 2023 pour les données les plus récentes.

Le nombre de faillites se calcule comme la somme des « ouvertures » ou « réouvertures » déduction faite des faillites rapportées de la procédure judiciaire « jugements et arrêts déclaratifs de faillite ». Ces chiffres sont provisoires.

Pour en savoir plus

Bureau de presse | ☎ **+352 247-88455** | ✉ press@statec.etat.lu
statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par **Laurent Bley**.

Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.

Restez connectés ! [Inscrivez-vous à notre newsletter](#)

